



Policy 3.10

PRIVACY POLICY

Authorization: March 2013

1. The Army Cadet League of Canada (ACLC) is committed to respecting the privacy of our members, their families, the cadets and our employees by adhering to the privacy principles herein.

POLICY STATEMENT

2. The following shall set forth the Policy Statement of the ACLC regarding protection of personal information:

The National Office of The Army Cadet League of Canada shall safeguard all personal information collected and maintained through the course of its business operations. Such information is protected by adherence to Schedule 1 of The Personal Information Protection and Electronic Documents Act (PIPEDA). Personal information is protected by the best practical means and used only in a manner that is respectful to the privacy rights of the individual as accorded in the Act. The National Office is responsible for ensuring compliance with PIPEDA and providing accountability for such to both ACLC members and the Canadian public."

USE OF PERSONAL INFORMATION

3. The purpose of this Privacy Policy 3-10 is to inform our members on National practices relating to the collection, use and disclosure of personal information collected through completion of forms or otherwise providing information to the National Office. By joining the ACLC at any level (Provincial/Territorial Branch or National), and by participating in ACLC events or by using our national website, members and participants consent to the collection, use and disclosure of personal information in accordance with the terms and conditions of this Policy. This Policy applies only to the National level of the ACLC does not apply to any Branch or Cadet Corps Sponsoring Committee unless they so wish to adopt it.

Politique 3.10

POLITIQUE RELATIVE AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Autorisation : mars 2013

1. La Ligue des cadets de l'Armée du Canada (LCAC) s'est engagée à respecter la vie privée de ses membres, de leurs familles, des cadets et de ses employés en adhérant aux principes relatifs au respect de la vie privée contenus dans le présent document.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

2. Ce qui suit est à la base de l'énoncé de politique de la LCAC en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels :

« Le Bureau national de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada assurera la protection des tous les renseignements personnels recueillis et maintenus à jour dans le cadre des opérations courantes. De tels renseignements sont protégés par l'application de l'Annexe 1 de la Loi sur la protection de renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE). Les renseignements personnels sont protégés par les meilleurs moyens possible et utilisés de manière respectueuse des droits relatifs au respect de la vie privée des personnes prévu dans la Loi. Le Bureau national est responsable d'assurer le respect de la LPRPDE et d'en définir les responsabilités pour les membres de la LCAC et de la population canadienne. »

UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

3. Le but de la Politique relative au respect de la vie privée 3-10 est d'informer nos membres au sujet des pratiques nationales relatives à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements recueillis par le biais de formulaires ou d'autres moyens pour fournir les renseignements au Bureau national. En se joignant à la LCAC à quelque niveau que ce soit (provincial/territorial ou national) et en participant aux activités de la LCAC ou en utilisant notre site Web national, les membres et les participants consentent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels conformément aux modalités et conditions de la présente politique. Celle-ci s'applique uniquement au niveau national de la LCAC, et ne s'applique pas à quelque comité de parrainage de Branche ou de Corps, à moins qu'il désire l'adopter.



4. The ACLC will only collect information necessary to provide attentive and responsible support to the Army Cadet Program and to the needs of prospective members, members and employees to provide emergency health care, ensure a safe and secure environment and meet applicable laws and regulations. Name, address, birth date and other information concerning registration, activities, events and honours and awards received, form a permanent record for members and employees. All other information is only kept as long as required to fulfill the purposes identified.

SHARING OF INFORMATION

5. The ACLC may share personal information with third parties engaged to assist in providing services to the ACLC or its members. Subject to their own regulations, service providers such as, but not limited to, the Canadian Forces (CF), Canadian Police Services, Legal Counsel, Insurers, accredited suppliers and ACLC Branches, may receive personal information to provide third party services and assistance. These providers are required in turn by PIPEDA to similarly protect the personal information disclosed by the ACLC and to comply with the general privacy principles of the Act. In certain limited cases personal information may be transferred outside of Canada, ie: International Exchanges. In those cases, the information will be subject to the laws and regulations of the jurisdiction where the information is transferred.
6. To manage our volunteer screening program, information collected may be shared with The Government of Canada, The Navy League of Canada, The Air Cadet League of Canada, and any other organization or company for which a member or associate had listed the ACLC as a reference and as a consequence may require disclosure of information about your length of service, types of duties and a positive or negative recommendation.
7. The ACLC will not sell or lease any personal information to third parties for marketing purposes.

4. La LCAC ne recueillera que les renseignements qui sont nécessaires au soutien attentif et responsable au Programme des cadets de l'Armée et au besoin des membres potentiels, des membres et des employés pour leur fournir des soins de santé d'urgence, leur assurer un milieu sécuritaire et répondre aux lois et règlements en vigueur. Le nom, l'adresse, la date de naissance et d'autres renseignements concernant l'inscription, les activités ainsi que les décorations et titres honorifiques décernés constituent un registre permanent pour les membres et les employés. Tout autre renseignement n'est conservé que tant qu'il est requis pour répondre aux besoins tels que définis.

PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS

5. La LCAC peut échanger des renseignements avec des tierces parties qui offrent leur aide pour fournir des services à la LCAC ou à ses membres. Dans les limites de leurs propres règlements, les fournisseurs de services tels que, sans s'y limiter, les Forces canadiennes (FC), les services de police canadiens, les conseillers juridiques, les compagnies d'assurances, les fournisseurs autorisés ainsi que les branches de la LCAC, peuvent être mis au courant de renseignements personnels pouvant servir à fournir des services et de l'aide en provenance de tierce partie. En contrepartie, ces fournisseurs ont l'obligation en vertu de la *LPRPDE* de protéger les renseignements personnels divulgués par la LCAC et de se conformer aux principes relatifs au respect de la vie privée énoncés dans la *Loi*. Dans certains cas isolés, les renseignements personnels peuvent être transférés en dehors du Canada, p. ex, pour les échanges internationaux. Dans ces cas particuliers, ces renseignements personnels seront assujettis aux lois et règlements du territoire où les renseignements ont été transférés.
6. Pour gérer notre programme de sélection volontaire, les renseignements recueillis peuvent être échangés avec le gouvernement du Canada, la Ligue de la Marine du Canada, la Ligue des cadets de l'Air du Canada, ainsi qu'avec tout autre organisme ou compagnie qu'un membre ou un associé qui a donné la LCAC comme référence et laquelle peut par conséquent divulguer des renseignements au sujet de votre durée de service, genres d'emploi, de même que faire des recommandations qu'elles soient positives ou négatives.
7. La LCAC ne vendra pas ni ne louera quelques renseignements personnels que ce soit à des tierces parties dans des buts commerciaux.



SECURITY

8. All personal information is maintained in a secure manner to ensure that its use is limited to the purposes for which it was collected and all reasonable means are used to protect this information. The National Office maintains a high level of security in a secure building with 24-7 surveillance and employs encryption and other security technologies to protect electronic information
9. Requests for access or amendment to personal information may be made in writing to:

National Executive Director
The Army Cadet League of Canada
66 Lisgar Street
Ottawa, ON K2P 0C1

SÉCURITÉ

8. Tous les renseignements personnels sont conservés de manière sécuritaire afin de s'assurer que leur utilisation se limite aux buts pour lesquels ils ont été recueillis, et tous les moyens raisonnables sont mis en œuvre pour les protéger. Le Bureau national exerce un niveau de sécurité élevé dans un bâtiment sécurisé doté d'une surveillance 24 heures par jour, 7 jours par semaine et utilise un système de cryptage et d'autres technologies de sécurité dans le but de protéger les renseignements en format électronique.
9. Les demandes d'accès ou de modifications aux renseignements personnels peuvent être faits par écrit à :

Directeur exécutif national
Ligue des cadets de l'Armée du Canada
66, rue Lisgar
Ottawa (Ontario) K2P 0C1